

Septembre 2023

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

PLAN-CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL
(PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

SOMMAIRE

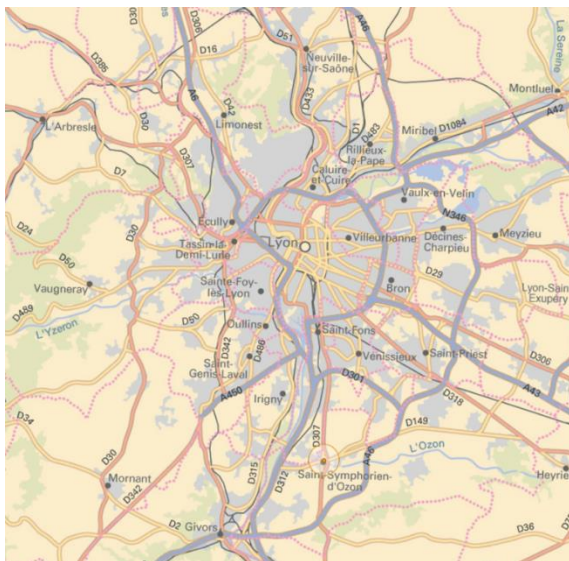
1. METHODOLOGIE	3
1.1. RAPPEL DE LA DEMARCHE	4
1.2. METHODOLOGIE DE LA CONCERTATION PREALABLE	5
2. RESUME DES RESULTATS DE LA CONCERTATION PREALABLE	7
2.1. RETOUR DU GRAND PUBLIC	7
2.2. RETOUR DES ACTEURS DU TERRITOIRE	7
3. RESULTATS DETAILLES DE LA CONCERTATION PREALABLE	8
3.1. GRAND PUBLIC	8
3.2. ACTEURS DU TERRITOIRE	17
4. CONCLUSION	18

1. Contexte

1.1. Présentation du territoire

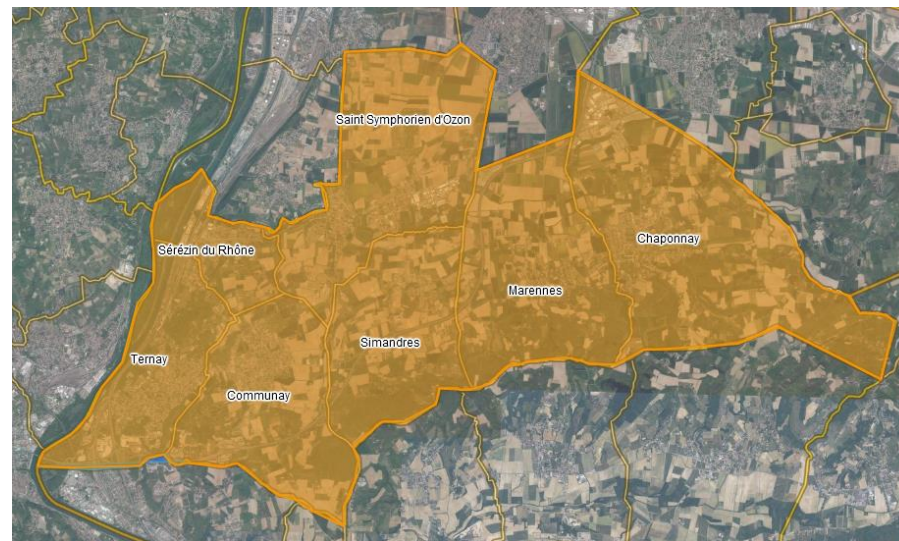
La Communauté de Communes du Pays d'Ozon (CCPO) est située au sud-est du département du Rhône, en limite de la Métropole de Lyon, des Communautés de Communes de l'Est Lyonnais et des Collines du Nord Dauphiné et de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu.

La CCPO couvre un territoire de 78 km² et constitue une zone périurbaine, avec la présence d'espaces naturels et agricoles.



Localisation de la CCPO (sources : IGN, ESRI)

Elle est composée depuis le 1^{er} janvier 2013 de sept communes : Chaponnay, Communay, Marennes, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay.



Communes composant la CCPO (sources : IGN, ESRI)

En matière de transition énergétique et de qualité de l'air, la CCPO, avec l'appui de ses partenaires, a mis en place des actions telles que :

- Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
- Aide au remplacement d'anciens systèmes de chauffage au bois (fonds air-bois) ;
- Mise en place d'aires de covoiturage ;
- Développement d'infrastructures cyclables ;

- Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements (programme MaPrimeRénov' Sérénité, conseils aux particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique) ;
- Animations auprès des habitants sur la mobilité durable, la performance énergétique des logements et des énergies renouvelables.

1.2. Rappel de la démarche

1.2.1.Principe du PCAET

Le PCAET, ou Plan Climat-Air-Energie Territorial, est un document de planification porté par la CCPO ayant pour but de diminuer et s'adapter au changement climatique, de maîtriser les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables. La composante « air » aura également une importance majeure, d'autant plus que la CCPO est incluse dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise.

Le document sera composé des éléments suivants :

- un diagnostic ;
- une stratégie territoriale ;
- un plan d'actions ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation des actions prévues.

1.2.2.Où en sommes-nous ?

La CCPO est en charge de la construction du Plan Climat, qu'elle a officiellement lancé fin 2021. La phase de diagnostic a été réalisée en 2022 et permet d'obtenir une photographie du territoire en matière de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants, des puits de carbone et d'énergies renouvelables.

La stratégie territoriale, qui fixe les objectifs stratégiques et les priorités en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, a été validée en mars 2023.

Enfin, le plan d'actions, élaboré sur la base des enjeux définis au préalable sur les différents secteurs d'activités (résidentiel, tertiaire, transports, agriculture, déchets, industrie), est en cours de construction.

1.2.3.Objectifs de la concertation

La concertation préalable du PCAET vise les objectifs suivants :

- Connaître le niveau de sensibilisation du grand public et des acteurs du territoire sur les problématiques climat-air-énergie ;
- Ouvrir un espace d'échange à l'échelle du territoire en recueillant les retours d'expérience de l'ensemble des acteurs pour valoriser les efforts entrepris et enrichir les éléments préparant les décisions ;
- Faire participer le public à l'élaboration du document, au moment où sont discutées les grandes orientations et où les choix sont encore ouverts ;

- S'assurer d'une bonne appropriation par tous des enjeux et développer le consensus autour des actions pour faciliter leur mise en œuvre.

2. Méthodologie

2.1. Méthodologie de la concertation préalable

2.1.1. Format et durée de la concertation préalable

La concertation préalable du PCAET de la CCPO s'est déroulée sous format numérique, prenant la forme de deux questionnaires en ligne, un formulaire étant dédié au grand public tandis qu'un autre était réservé aux acteurs du territoire. Ces deux formulaires ont été disponibles sur le site internet de la CCPO pendant toute la durée de la concertation.

D'une durée de 3 mois, la concertation préalable s'est déroulée **du 19 septembre au 18 décembre 2022** inclus. Ce calendrier a correspondu avec les phases d'établissement du diagnostic territorial et de définition de la stratégie du document.

2.1.2. Communication déployée

La CCPO a déployé plusieurs moyens de communication afin d'informer les habitants sur l'existence de la concertation préalable :

Publication d'un **avis de concertation préalable**, affiché dans les locaux de la CCPO ainsi que ceux des mairies en amont du lancement de la concertation. Cet avis a également été publié sous format numérique sur les sites internet de la CCPO et des mairies.



AVIS CONCERTATION PRÉALABLE - ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

OBJET DE LA CONCERTATION

La CCPO a officiellement lancé l'élaboration de son PCAET en novembre 2021. Véritable outil de planification à la fois stratégique et opérationnel sur les questions climat-air-énergie, le PCAET se décompose en différentes phases :

- Un **diagnostic du territoire** qui permettra d'obtenir une photographie du territoire en matière de consommations électriques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants, des puits de carbone, etc.
- Une **stratégie territoriale** fixant les objectifs stratégiques et les priorités en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique
- Un **plan d'actions** élaboré sur la base des enjeux définis au préalable (issus des différents bilans) sur les secteurs d'activités suivants : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie.
- Un **dispositif de suivi et d'évaluation** portant sur la réalisation des actions et le pilotage adopté.

Par application des articles L. 121-16 et L. 121-16-2 du code de l'Environnement, la CCPO organise une concertation préalable à laquelle tous les habitants et acteurs du territoire peuvent participer.

DUREE DE LA CONCERTATION

La durée de la concertation préalable est fixée du 19 septembre au 18 décembre 2022 inclus.

MODALITES DE CONCERTATION

La concertation préalable du PCAET de la CCPO prendra la forme de deux questionnaires en ligne, disponibles pendant toute la durée de la concertation :

- Un **premier questionnaire** sera à destination du grand public et permettra de connaître le niveau de sensibilisation sur les thématiques climat-air-énergie et d'identifier les actions prioritaires.
- Un **second questionnaire** sera disponible pour les acteurs du territoire (entreprises, associations...) afin de valoriser les efforts entrepris et de s'inscrire dans une dynamique territoriale.

Ces deux questionnaires seront disponibles sur le site internet de la CCPO à partir du **lundi 19 septembre 2022** : <https://www.pays-ozon.com/>

> A l'issue de la concertation, la CCPO établira un bilan qu'elle publiera sur son site internet.

Une **page dédiée à la concertation préalable** a été créée sur le site internet de la CCPO, donnant un accès direct aux deux questionnaires en ligne.



Participez à la concertation préalable sur le Plan Climat Air Energie de la CCPO !

Plan Climat-Air-Energie Territorial : relever le défi du changement climatique et de la qualité de l'air !

La CCPO organisait le 29 juin dernier une réunion de lancement de son plan climat Air Energie (PCAET) en rassemblant plus d'une vingtaine d'élus et de partenaires.

Le PCAET est un outil de planification sur 6 ans qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il est composé de quatre phases :

- Un **diagnostic du territoire** qui permettra d'obtenir une photographie du Pays de l'Ozon en matière de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants, des puits de carbone, etc.
- Une **stratégie territoriale** fixant les objectifs stratégiques et les priorités en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Un **plan d'actions** élaboré sur la base des enjeux définis au préalable (issus des différents bilans) sur les secteurs d'activités suivants : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie.
- Un **dispositif de suivi et d'évaluation** portant sur la réalisation des actions et le pilotage adopté.

Votre avis nous intéresse ! Participez à la concertation préalable sur le PCAET

- Formulaire grand public : [ici](#)
- Formulaire acteurs : [ici](#)



Un **article dédié à la concertation préalable** a été publié dans le **journal communautaire Ozon Mag' n°28**, distribué en octobre 2022.



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Participez à la concertation préalable qui a lieu jusqu'au 18 décembre inclus.

La concertation est sous la forme de deux questionnaires en ligne, disponibles sur le site internet de la CCPO pendant toute la durée de la concertation :

www.pays-ozon.com

Le premier questionnaire est disponible à destination du grand public et permettra de connaître le niveau de sensibilisation sur les thématiques climat-air-énergie ainsi que d'identifier les actions prioritaires.

Un second questionnaire est disponible pour les acteurs du territoire (entreprises, associations...) afin de valoriser les efforts entrepris et de s'inscrire dans une dynamique territoriale.

3. Résumé des résultats de la concertation préalable

3.1. Retour du grand public

- Près de 70 participants ont répondu au questionnaire à destination du grand public. La répartition des profils est plutôt représentative du territoire et la totalité des répondants réside sur le territoire.
- La majorité d'entre eux affirment ressentir les effets liés aux changements climatiques, et plus de la moitié estime la qualité de l'air mauvaise.
- La plupart des participants montrent une certaine sensibilité par rapport aux sujets environnementaux et relèvent l'importance de l'action contre les changements climatiques. Les personnes sondées se sont elles-mêmes montrées prêtes à entreprendre des actions à échelle individuelle dans divers domaines : modification des habitudes alimentaires, de la mobilité, réduction des déchets et de la consommation en eau, etc.
- Les participants considèrent que les actions en matière de lutte contre le changement climatique doivent être menées par une pluralité d'acteurs : l'Etat, les collectivités, les industries, les citoyens, le secteur de l'agriculture et celui de l'éducation, etc.
- Une série d'actions locales à mettre en place a été proposée par les participants aux questionnaires et se regroupe globalement dans les thématiques suivantes : mobilité ; éclairage public et/ou privé ; communication et sensibilisation ; développement des énergies

renouvelables ; végétalisation des espaces ; réduction, tri et revalorisation des déchets ; consommation durable ; agriculture et rénovation des logements et bâtiments publics.

- Sur la question des freins identifiés par les participants dans la mise en place d'actions locales en faveur de l'environnement et du climat, sont mentionnés les manques de : moyens financiers, de sensibilisation et de connaissance sur la thématique, de volonté individuelle et/ou politique, et d'infrastructures déjà existantes.

3.2. Retour des acteurs du territoire

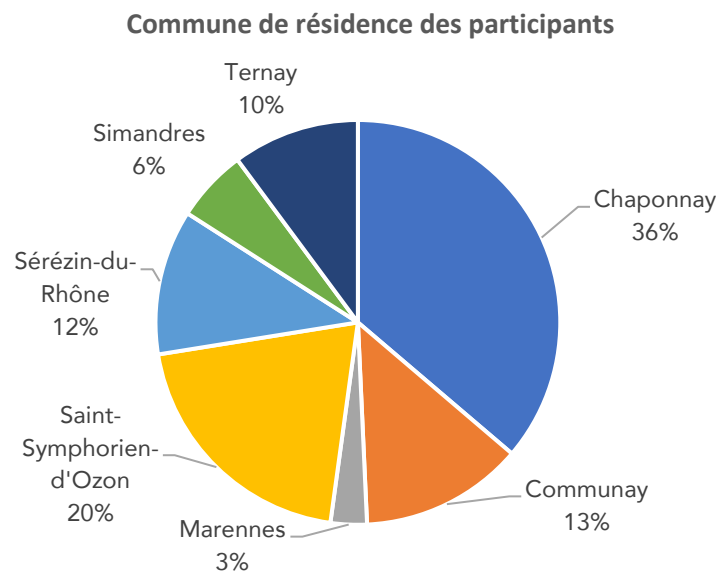
- Six acteurs du territoire ont répondu au questionnaire et ont pour la grande majorité le statut d'association et œuvrent déjà dans le domaine de l'environnement.
- Les actions environnementales et/ou sociales mises en place au sein des structures concernent une pluralité de thématiques : économies d'eau et d'énergie, réduction des déchets, installation d'énergies renouvelables, appels à des fournisseurs locaux, sensibilisation et communication, incitation au report modal pour la mobilité, etc.

4. Résultats détaillés de la concertation préalable

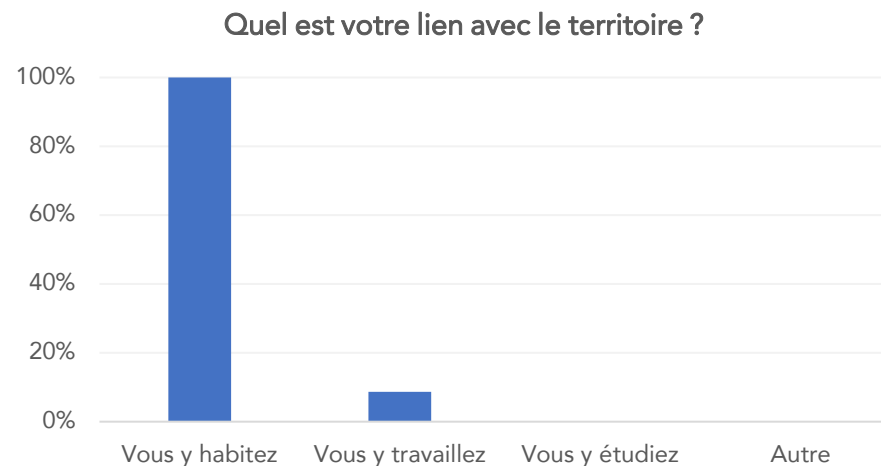
4.1. Grand public

4.1.1. Profil des participants

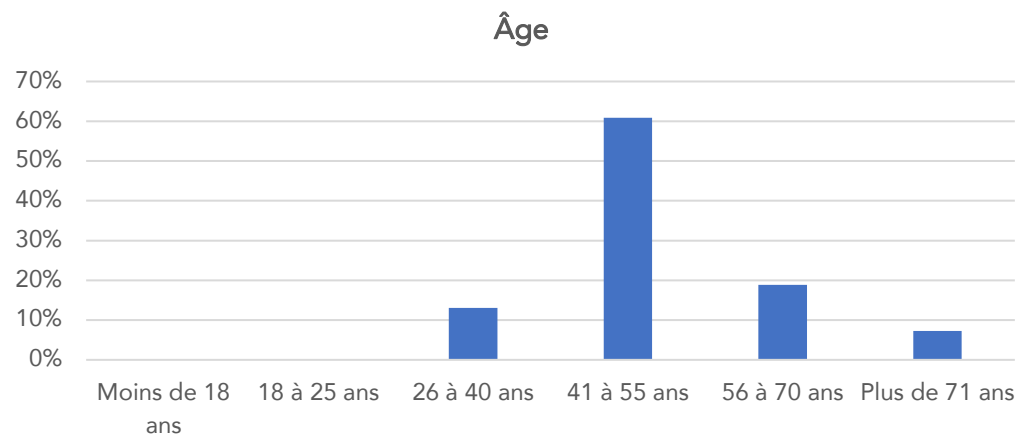
Toutes les communes de la CCPO ont été représentées dans les réponses au questionnaire grand public, avec une large proportion des participants résidant dans la commune de Chaponnay :

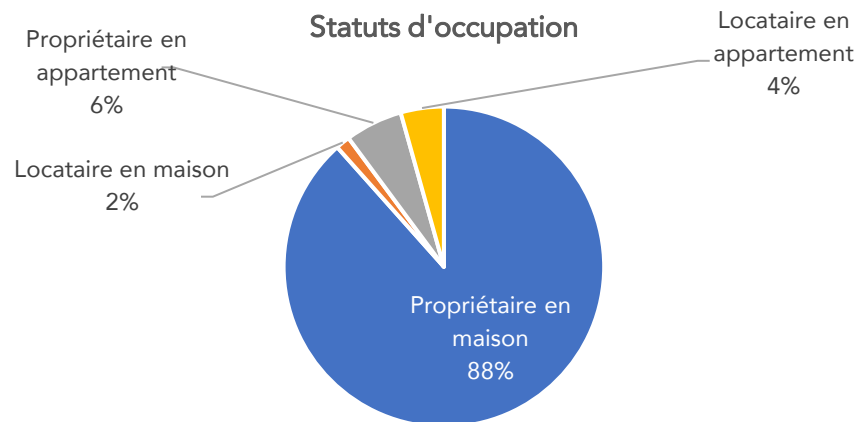


La totalité des participants résident sur le territoire, et près de 10 % d'entre eux y travaillent :

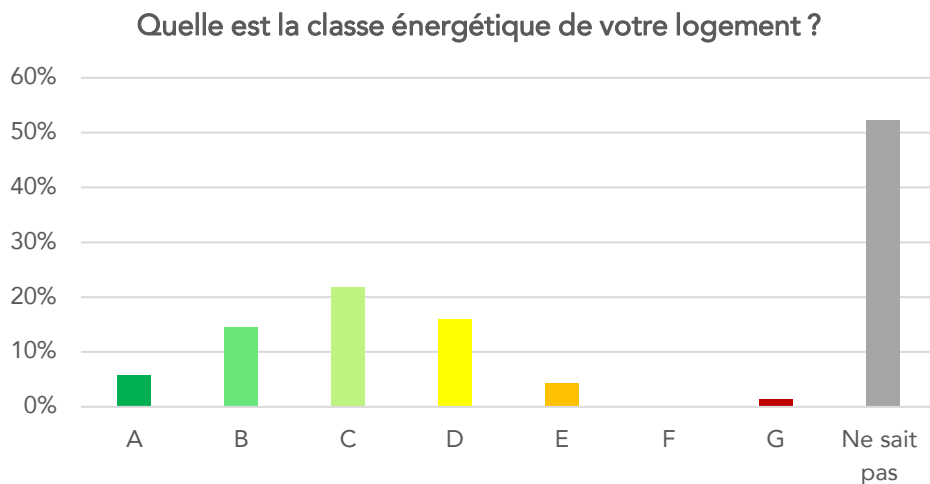


La répartition de l'âge et des statuts d'occupation des logements sont plutôt représentatifs du territoire, avec une majorité de répondants se situant dans la tranche d'âge 41-55 ans et une large proportion de propriétaires occupant une maison :





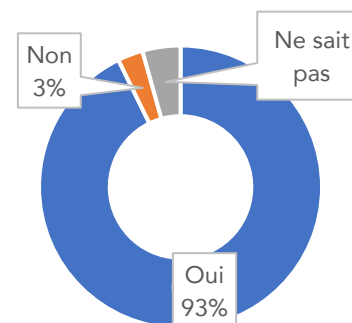
En ce qui concerne l'efficacité énergétique des logements, une part importante des répondants ignore la classe énergétique de leurs habitations. Sur les classes énergétiques connues, une majorité de logements en classe C se dessine :



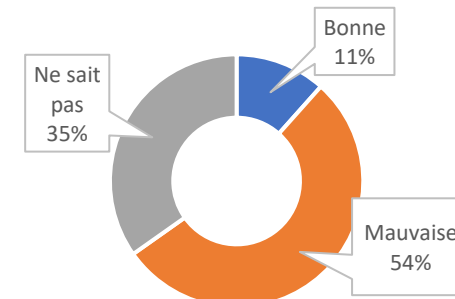
4.1.2. La transition écologique et les habitants de la CCPO

Une grande partie des répondants semble avoir une perception dégradée de leur environnement, avec la majorité des participants ressentant les effets liés au changement climatique, et une large proportion estimant que la qualité de l'air est actuellement mauvaise :

Au quotidien, ressentez-vous les effets du changement climatique ?

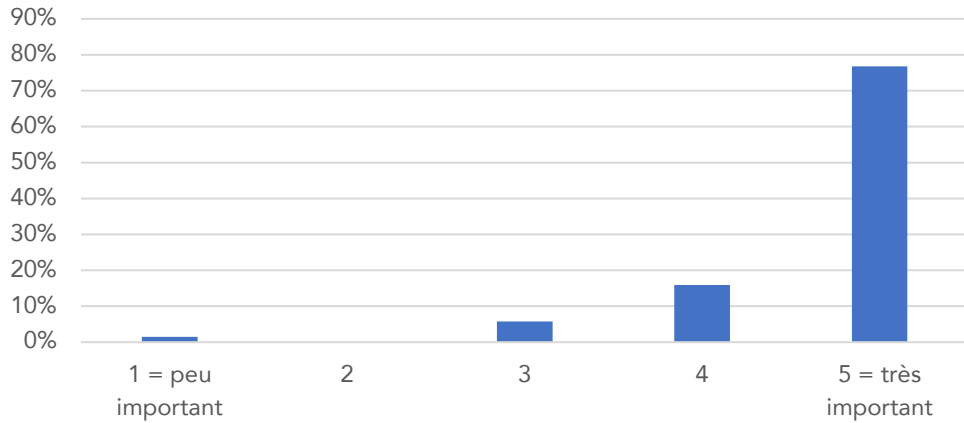


Considérez-vous que la qualité de l'air extérieur sur le territoire est :



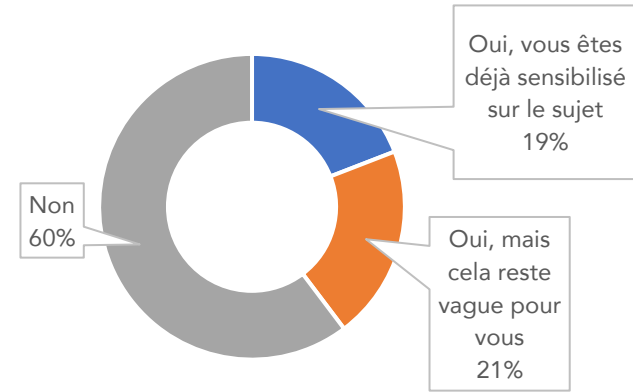
D'une manière générale, l'ensemble des répondants semble accorder une grande importance à la mise en place d'actions contre le changement climatique :

Aujourd'hui, quelle importance revêt pour vous l'action contre le changement climatique ?

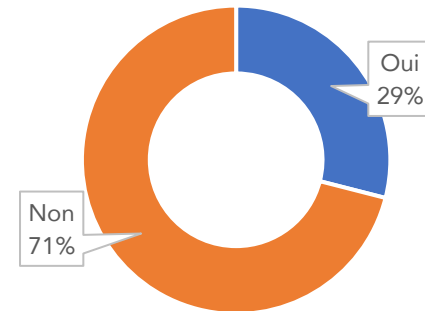


Sur les sujets relatifs à l'information, plus de la moitié des sondés n'avaient pas connaissance du PCAET de la CCPO avant de répondre au questionnaire, et une proportion similaire estime ne pas être assez informée sur les questions du climat et de l'énergie :

Avant ce questionnaire, aviez-vous connaissance du PCAET ?

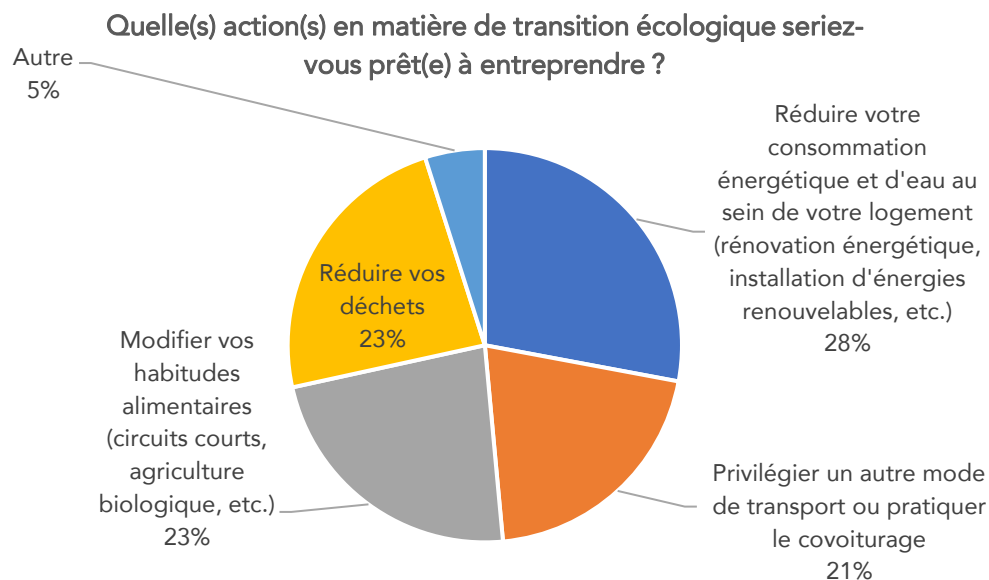


Considérez-vous être assez informé(e) sur les thématiques climat-air-énergie ?



Les participants au questionnaire se montrent prêts à entreprendre des actions dans plusieurs domaines en matière de transition écologique et énergétique, ce qui montre un résultat équilibré dans les différentes

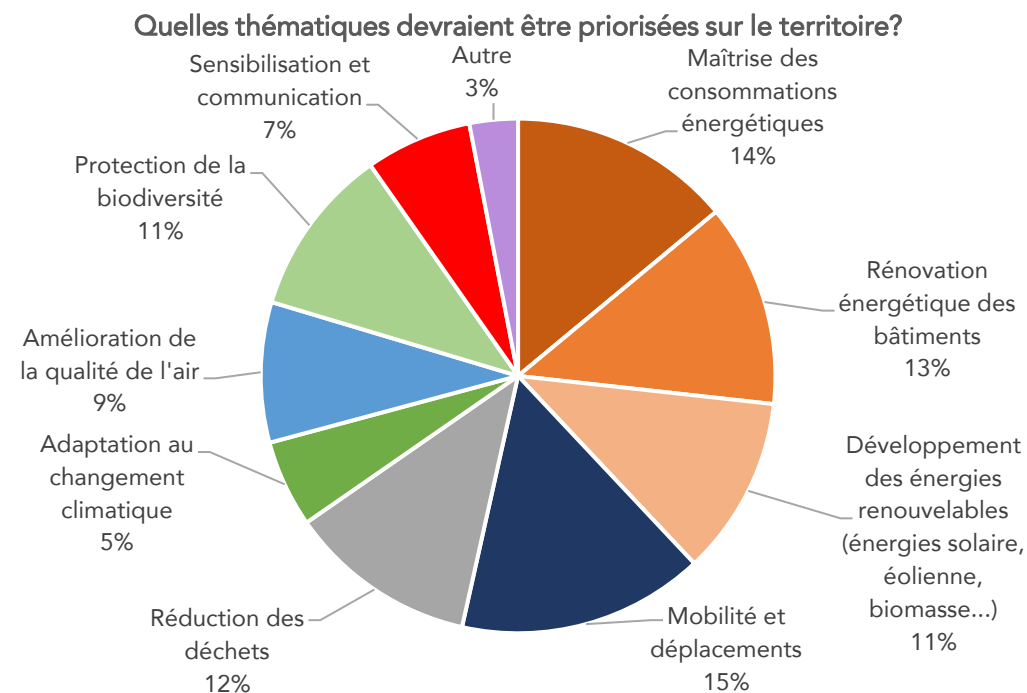
propositions, avec une légère prédominance de la réduction des consommations énergétiques :



Dans la section « autre » ont été mentionnées des actions en matière de sobriété et de sensibilisation.

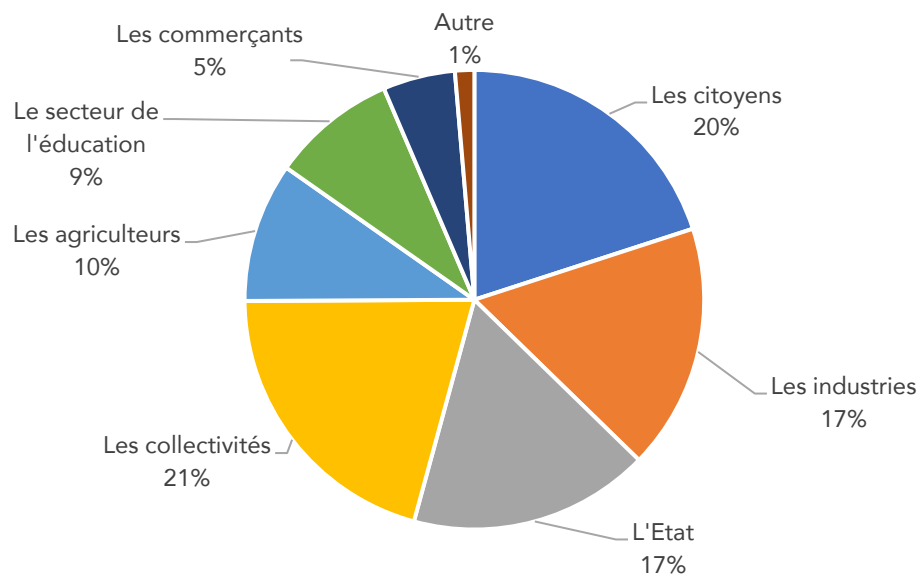
4.1.3. Les actions en matière de transition sur le territoire

Concernant les thématiques devant faire l'objet d'actions, une répartition équilibrée entre les différents thèmes proposés montre le caractère transversal des actions devant être mises en œuvre dans le cadre du PCAET :



De la même manière, les acteurs les plus à même de porter les actions en matière de transition énergétique sont multiples selon les participants :

Selon vous, quels sont les principaux acteurs pouvant porter les actions en matière de transition écologique ?

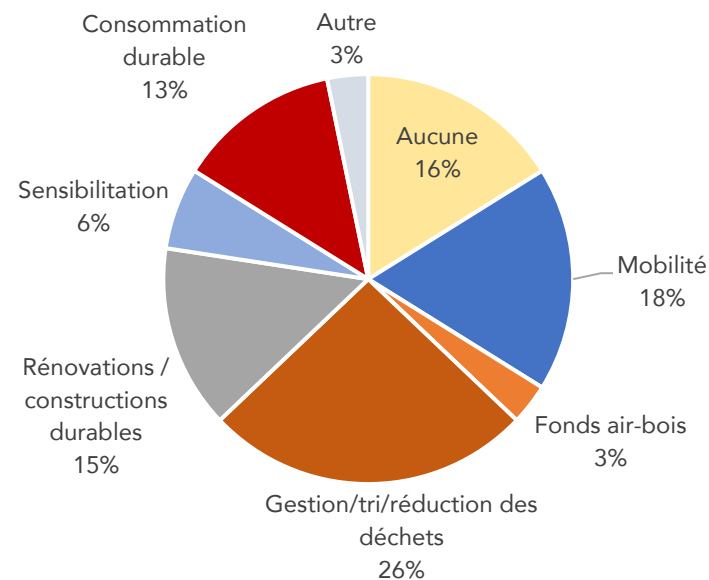


En ce qui concerne précisément la connaissance des habitants sur les démarches locales existantes sur le territoire, une proportion significative (16 %) n'en a partagée aucune. Plus d'un quart des réponses concernant les actions locales en place étaient reliées à la gestion, au tri et à la réduction des déchets (mise en place de composteurs collectifs, tri des biodéchets, don de poules à Chaponnay, etc.). 18 % des participants ont également mentionné des actions en matière de mobilité (plan vélo de la CCPO, aide à l'achat de vélos électriques également porté par la CCPO, transports collectifs, etc.) tandis que 15 % des réponses portaient sur la rénovation et la construction durable, notamment de bâtiments publics. Des dispositifs en matière de consommation durable ont été mentionnés sur 13 % des

réponses (activité des jardins de Lucie, vente directe ou en circuit court sur le territoire, présence d'AMAP¹, etc.).

6 % des participants ont mentionné des actions de sensibilisation (notamment via l'ALTE 69) et 3 % le fonds air-bois de la CCPO. Les réponses catégorisées « autres » correspondent à la gestion de l'eau et à des aides à l'agriculture biologique.

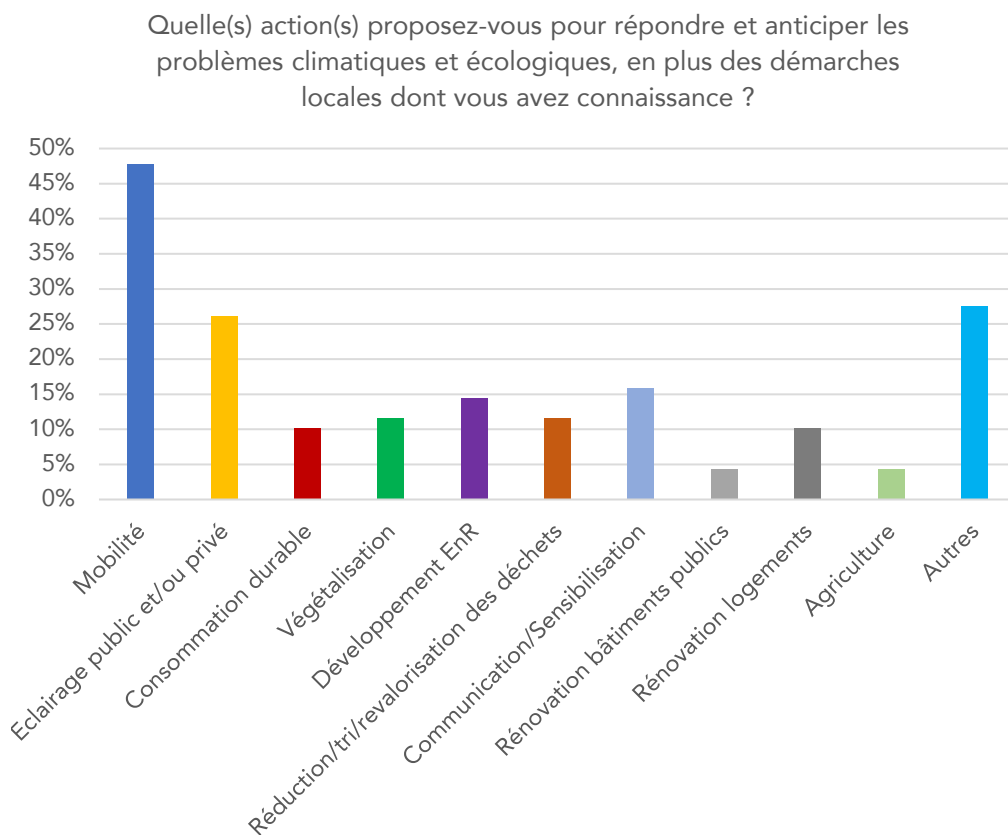
Quelle(s) démarche(s) locales dont vous avez connaissance ou mise(s) en place dans la thématique de la transition écologique souhaitez-vous mettre en avant ?



Les participants ont ensuite été invités à faire part de leurs suggestions d'actions pour répondre et anticiper les problèmes climatiques et

¹ Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

écologiques, et les propositions ont été variés et nombreuses ; elles se présentent dans le graphique suivant une fois catégorisées :



Près de la moitié des suggestions concernaient **la mobilité** :

- Développement de l'offre de transports en commun, notamment en direction de la Métropole de Lyon et favoriser l'intermodalité (développement de liaisons avec la gare de Sérézin) ;

- Création et sécurisation de pistes cyclables sur le territoire, en permettant notamment aux habitants d'accéder aux établissements scolaires, aux zones d'activités et à la gare de Sérézin-du-Rhône à vélo. Un développement d'infrastructures liées à la pratique du vélo, en particulier des espaces dédiés à leur stationnement, a également été mentionné par plusieurs participants ;
- Incitation au covoiturage ;
- Mise en place de systèmes de pédibus ;
- Développement de bornes de véhicules électriques partagés.

En outre, certains habitants ont manifesté leur opposition à l'élargissement de l'A46 à 2x3 voies.

La seconde thématique retrouvée la plus fréquemment dans les réponses concerne **l'éclairage public et privé** :

- Passage aux LED sur tous les éclairages publics ;
- Adaptation de l'éclairage public en fonction des horaires : diminution voire extinction de l'éclairage aux « heures creuses » de la nuit, ou installation de détecteurs de mouvements pour un éclairage automatique ;
- Diminution du nombre d'infrastructures d'éclairage ;
- Réglementation sur l'éclairage des entreprises, des enseignes lumineuses et des panneaux publicitaires pendant la nuit.

Toujours en matière de réduction des consommations énergétiques, la mise en place d'aides financières à la **rénovation énergétique des logements** a également fait partie de plusieurs propositions.

Dans la même thématique, **la rénovation des bâtiments publics** a également été suggéré à plusieurs reprises.

Le sujet du développement des **énergies renouvelables** a également été retrouvé dans plusieurs réponses :

- Mise en place d'aides locales à l'installation de panneaux photovoltaïques ou de panneaux solaires thermiques à destination des particuliers ;
- Installation d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics.

Les participants ont également abordé le sujet de **la réduction des déchets**, avec les propositions suivantes :

- Encouragement d'un développement massif de composteurs chez les particuliers ;
- Collecte de déchets organiques chez les habitants et passage plus régulier du ramassage des poubelles de tri ;
- Réduction des emballages dans les grandes enseignes ;
- Implémentation d'une démarche « zéro déchet » dans les établissements scolaires.

Des suggestions en lien avec la thématique de **consommation durable** ont également été mentionnées :

- Développement des circuits courts et de l'offre en alimentation biologique ;
- Mise en place d'ateliers de réparation d'objets ;
- Création de recycleries / points de vente de seconde main ;
- Favorisation de l'installation de commerces en circuits courts, socialement et/ou écologiquement responsables.

Certaines des suggestions citées ci-dessus sont directement en lien avec **l'agriculture**, thématique également retrouvée dans les propositions,

notamment pour encourager l'agriculture locale et biologique sur le territoire.

Les répondants au questionnaire ont également apporté des suggestions en matière de **végétalisation** :

- Renforcer la végétalisation dans les centres-villes : plantation d'arbres (adaptés au climat local et aux évolutions climatiques), créations de plus d'espaces verts voire de parcs, mise en place de forêts urbaines ;
- Création de jardins familiaux et/ou jardins pédagogiques ;
- Incitation à la végétalisation chez les particuliers par le biais de distribution d'arbres.

Le sujet transversal de **la communication et de la sensibilisation** revêt également une importance notable pour les participants :

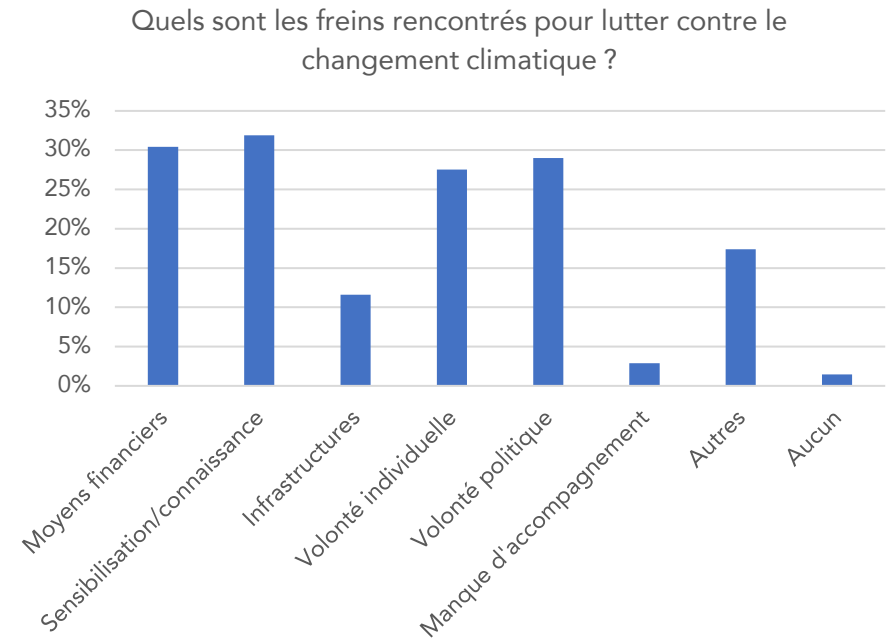
- Sensibilisation des entreprises ;
- Sensibilisation du grand public sur les différentes thématiques précitées, notamment la gestion des déchets, la mobilité et le résidentiel ;
- Communication sur les dispositifs déjà existants ;
- Il est en parallèle suggéré que ces actions de communication et de sensibilisation soient à destination du jeune public aussi bien qu'aux adultes.

Dans la catégorie **Autres** sont retrouvées les propositions suivantes :

- Gestion de l'eau : installation de récupérateurs d'eau de pluie ;

- Aménagement du territoire : freinage des constructions neuves pour limiter l'artificialisation des sols, évolution du cahier des charges des lotissements ;
- Utilisation de matériaux de couleurs claires pour les voiries et les cours d'école ;
- Création de collectifs citoyens ;
- Réduction de la pollution issue du secteur de l'industrie et de la pollution numérique ;
- Création d'annuaires d'entreprises et d'artisans du territoire pour favoriser l'économie locale ;
- Qualité de vie : création d'une piscine publique sur le territoire.

En matière de freins à la lutte contre le changement climatique, plusieurs éléments ont été cités à plusieurs reprises par les participants, illustrés dans le graphique ci-dessous après catégorisation :



Le frein cité le plus fréquemment est le manque de sensibilisation du grand public au changement climatique et aux bons gestes à adopter ; un manque de communication sur les aides et dispositifs existants est également mentionné.

Les coûts financiers qu'induisent les actions en termes de lutte contre le changement climatique est également un frein important selon les réponses apportées par les participants, tant au niveau des particuliers que des institutions publiques et des entreprises.

De plus, le manque de volonté individuelle est pointé dans les réponses, qui est souvent décrit comme lié aux difficultés à changer les

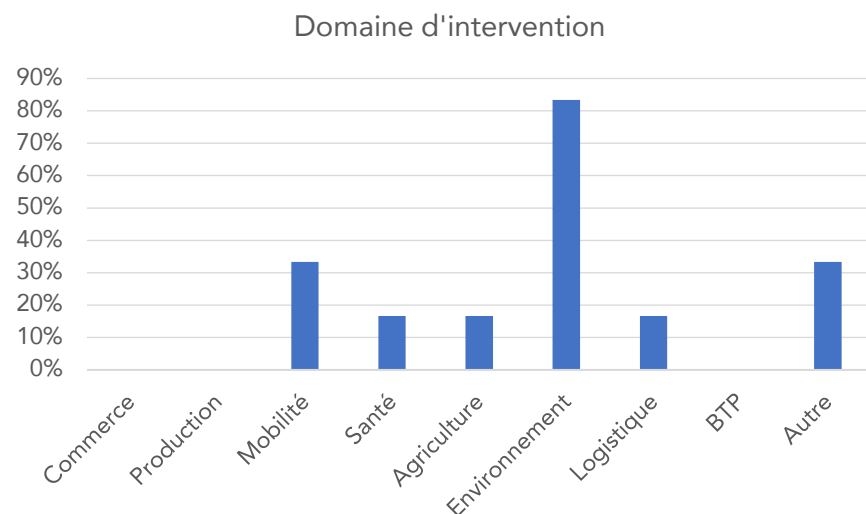
habitudes propres à chacun. Le manque de volonté d'ordre politique est également cité, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle plus locale.

Dans une moindre mesure, les participants signalent également le manque d'infrastructures déjà présentes et le manque d'accompagnement dans des démarches de lutte contre le changement climatique.

Les réponses catégorisées « Autres » sont pour une grande part d'ordre idéologique : frein aux démarches environnementales vertueuses par la présence des lobbies et par un système de mondialisation. A également été mentionné le manque de volonté des propriétaires bailleurs.

4.2. Acteurs du territoire

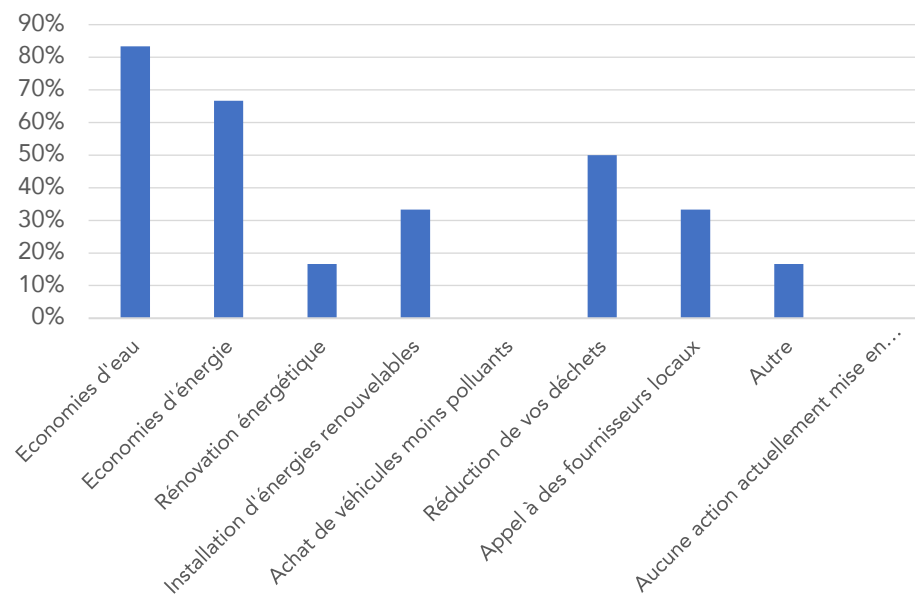
Les participants ayant répondu au questionnaire représentent pour leur majorité des associations du territoire, ayant pour la plupart une activité dans le domaine environnemental :



Les actions environnementales mises en place sur les structures questionnées concernent principalement les économies d'eau et d'énergie, ainsi que la réduction des déchets.

Ont également été mentionnés la rénovation énergétique, l'installation d'énergies renouvelables et l'appel à des fournisseurs locaux. Dans la catégorie « Autre » se trouve notamment la sensibilisation, la mise en réseaux et la réduction d'intrants en agriculture.

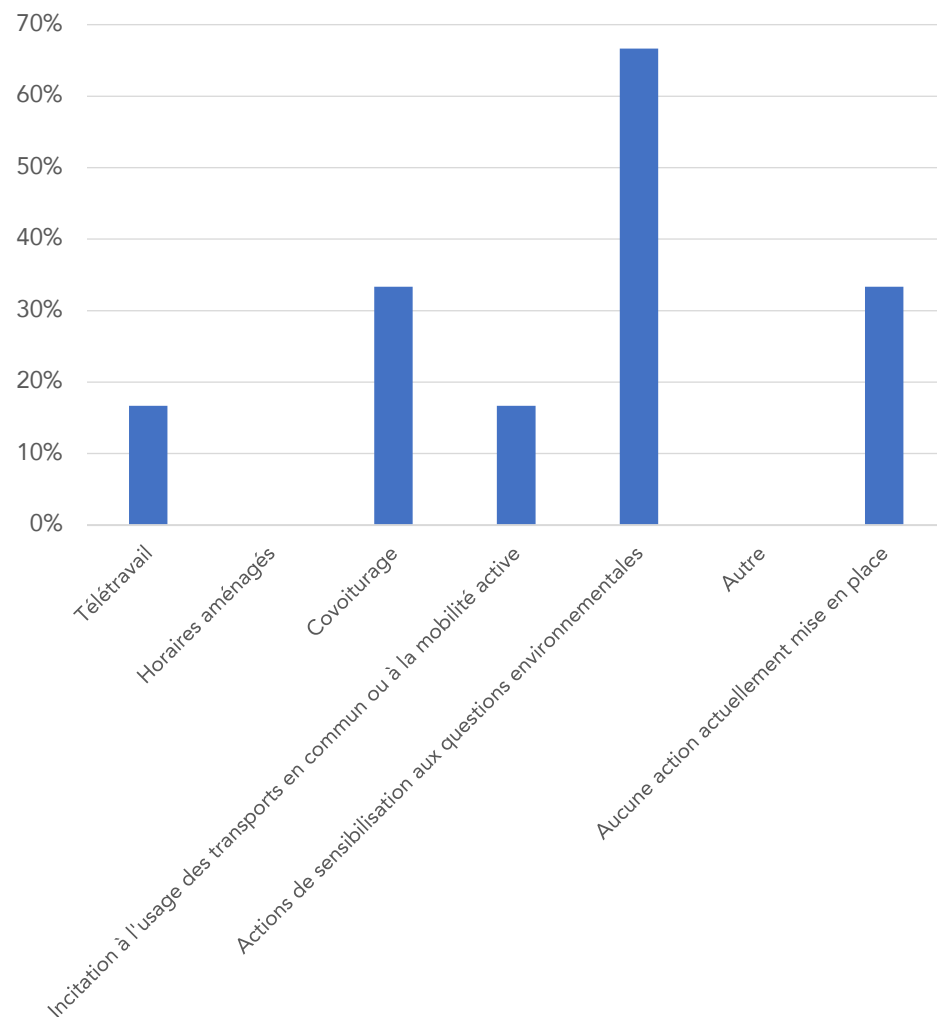
Actions environnementales mises en place



En matière d'actions sociales liées à l'environnement, la sensibilisation revient dans la majorité des réponses. Des actions relatives à la mobilité ont également été mentionnées : covoiturage, incitation à l'utilisation des transports en commun ou à la mobilité active, télétravail.

Plus de 30 % des répondants ont également indiqué ne mettre actuellement aucune de ces actions en place.

Actions mises en place - Social



5. Conclusion

A travers leurs réponses au questionnaire ainsi qu'à la zone d'expression libre, acteurs du territoire comme habitants montrent un intérêt pour les thématiques que porte le Plan Climat de la CCPO.

A travers une multitude de thématiques, une série d'orientations pour réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et de polluants sont ressorties du formulaire grand public et sont étudiées lors de la construction du plan d'actions du PCAET.

De plus, les acteurs du territoire ayant participé à la concertation ont déjà mis en place des actions environnementales et/ou sociales. Par ailleurs, les acteurs ayant donné leur accord à travers le questionnaire seront sollicités par la CCPO afin de participer à une session d'ateliers de co-construction du plan d'actions du PCAET.